



Municipalité de Lutry

Préavis N° 1196 - 2013 au Conseil communal

concernant :

- la construction d'un pavillon scolaire provisoire abritant huit classes sur le site du collège de la Croix-sur-Lutry
- la création de deux classes d'école, d'un réfectoire et d'une salle de réunion dans la partie rurale de la « Belle Ferme »
- la réfection du terrain de basket extérieur, situé au-dessus de la salle de gymnastique attenante au collège

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. BESOINS SCOLAIRES - CALENDRIER.....	3
3. DESCRIPTION DES PROJETS ET TRAVAUX.....	4
3.1 Pavillon scolaire provisoire.....	4
3.2 « Belle Ferme ».....	5
3.3 Terrain de basket.....	6
3.4 Transports scolaires / stationnement des véhicules.....	7
4. DEVIS.....	8
4.1 Pavillon scolaire provisoire.....	8
4.1.1 Travaux non compris dans l'offre de l'entreprise générale	8
4.1.2 Construction du pavillon modulaire préfabriqué en entreprise générale	9
4.1.3 Coût total	9
4.2 « Belle Ferme ».....	10
4.3 Terrain de basket.....	12
4.4 Récapitulatif.....	12
5. PROGRAMME DES TRAVAUX.....	13
5.1 Pavillon scolaire provisoire.....	13
5.2 « Belle Ferme ».....	13
5.3 Terrain de basket.....	13
6. FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIERES.....	13
7. CONCLUSIONS.....	14
ANNEXES	

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. INTRODUCTION

L'entrée en vigueur successive du concordat HarmoS (accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire) le 1^{er} août 2009 et de la nouvelle loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire (LEO) le 1^{er} août 2013 a pour conséquence directe le retour dans nos murs, d'ici la rentrée scolaire 2016-2017 au plus tard, d'environ 160 élèves de secondaire scolarisés actuellement à Pully, Cully et Puidoux.

Nos infrastructures ne permettant pas d'accueillir ce surcroît d'élèves, la construction d'un nouveau collège s'avère à terme indispensable, en principe à l'horizon 2018-2019.

Dans l'intervalle, nous nous voyons dans l'obligation d'installer un pavillon provisoire, objet principal du présent préavis.

Après examen des différents sites pouvant se prêter à une telle installation, il ressort que seul le site de la Croix-sur-Lutry présente les conditions immédiates requises : terrains déjà affectés (PPA « Le Miroir » du 9 juillet 1993, modifié le 23 mai 2001) et coordination optimale avec le collège existant.

La « Belle Ferme », quant à elle, a été acquise par la Commune en 1997, sur la base du préavis municipal N° 975/97. Son volume principal (corps Sud) a été transformé et réfectionné parallèlement à la construction du complexe scolaire avec la création d'appartements (dont un pour le concierge), ainsi que de divers locaux semi-publics en relation avec l'école (salle de dégagement, infirmerie - cabinet dentaire, etc.). La centrale de production de chaleur (chaufferie principale à bois + chaufferie à mazout) a été installée dans son vaste sous-sol. L'ensemble de ces travaux, achevés en 2003, ont été réalisés conformément au préavis municipal N° 1030/2000.

La transformation et la réfection de son aile Nord, laissées en suspens à l'époque, font également l'objet du présent préavis.

Enfin, le terrain de basket extérieur nécessite des travaux d'entretien rendus indispensables par une dizaine d'années d'utilisation intensive et d'exposition aux intempéries.

2. BESOINS SCOLAIRES - CALENDRIER

Comme exposé précédemment, la mise en œuvre de la LEO, telle que prévue à son art. 40 (« Composition de l'établissement »), n'a pas été possible pour la rentrée scolaire 2013-2014, du fait de l'insuffisance de nos infrastructures.

La Municipalité a dès lors requis et obtenu auprès de la Direction générale cantonale de l'enseignement obligatoire (DGEO) une dérogation à l'art. 27 du règlement d'application du 2 juillet 2012 de la LEO, autorisant une phase de transition jusqu'à la rentrée 2016-2017.

Selon les projections établies par la Direction des écoles, les 6 classes de VSB/P actuellement à Pully seront rapatriées à Lutry à raison de 2 classes par année dès la rentrée scolaire 2014-2015. Tenant compte de la réintégration simultanée des élèves actuellement scolarisés à Cully et Puidoux (23 élèves au 31 décembre 2012), le retour de l'ensemble de nos élèves « externalisés » sera effectif dès la rentrée 2016-2017.

Ce retour implique à très court terme la création d'une dizaine de nouvelles classes et de locaux annexes.

Le site de La Croix-sur-Lutry est le seul doté d'une affectation (« secteur d'équipements publics » défini dans le PPA « Le Miroir ») qui permette l'implantation, sans examen de conformité préalable et sans dérogation, d'équipements scolaires d'une telle importance.

Toutefois, dans le but de minimiser l'impact sur ce site exceptionnel, la Municipalité projette de n'y développer qu'une structure provisoire, soit un pavillon abritant 8 classes sur 2 niveaux, implanté au Sud-Est de l'établissement existant. D'autres sites, a priori plus propices à accueillir un nouvel établissement pérenne, sont en cours d'évaluation.

Par ailleurs, les études et réflexions menées à ce jour ont également conduit la Municipalité à se convaincre de l'opportunité de procéder à la transformation et à la réfection de l'aile Nord de la « Belle Ferme ». Le projet consiste à créer 2 classes d'école, un réfectoire et une salle de réunion.

Ces 2 projets sont pleinement coordonnés avec celui de rénovation du collège des Pâles, dont les travaux ont été volontairement décalés en 2015 et 2016. L'ensemble des locaux à disposition durant cette période sera alors suffisant pour abriter les élèves provisoirement délogés par les travaux, prévus en 2 étapes consécutives.

Afin d'étayer nos propos, vous trouverez en *annexe 1* un tableau de synthèse de l'occupation des locaux scolaires sur les sites des Pâles et de La Croix-sur-Lutry pour les 4 prochaines années, en fonction des travaux envisagés.

3. DESCRIPTION DES PROJETS ET TRAVAUX

3.1 Pavillon scolaire provisoire

Le projet consiste à édifier un pavillon provisoire (durabilité > 10 ans) comportant 8 salles de classe d'une capacité totale de 144 élèves et 4 groupes de toilettes, répartis sur 2 niveaux.

Son implantation, définie conjointement avec le Conseil d'établissement primaire et secondaire (CET), est prévue au Sud-Est du collège existant, en empiétant partiellement sur le terrain de sport (*cf. plan de situation en annexe 2*).

La solution retenue implique très peu de terrassements, des fouilles de minime importance pour les canalisations et une emprise au sol réduite.

Les autres locaux nécessaires à l'activité scolaire (salle de dégagement, salles ACT/ACM, de direction et maîtres, etc.) sont existants en suffisance sur le site ou prévus en relation avec le projet de transformation de la « Belle Ferme » (§ 3.2).

Les travaux prévus, illustrés par les plans présentés en *annexe 3*, peuvent être décrits comme suit :

- Travaux préparatoires (piste d'accès au chantier)
- Fondations (simplifiées, car les pavillons sont « posés » sur le terrain en place)
- Edification du pavillon présentant les principales caractéristiques ci-après :
 - construction préfabriquée en système modulaire à ossature bois ; modules assemblés en atelier, puis acheminés sur site par camion
 - 2 étages sur vide sanitaire
 - dimensions extérieures : 23.7 m x 18.1 m x 7.4 m
 - dimensions intérieures :
 - 8 salles de classe de 71 m²
 - hauteur sous plafond des salles de classe : 2.80 m
 - installations techniques, dont :
 - eau froide et chaude (par boiler électrique) dans le local technique/nettoyage, eau froide dans les sanitaires et les salles de classe
 - ventilation mécanique double flux avec échangeur de chaleur pour l'ensemble des locaux, à l'exception du local technique (2 monoblocs installés dans les locaux techniques)
 - production de chaleur par 2 pompes à chaleur air-eau (PAC), distribution par radiateurs
 - installations électriques (y compris informatiques : prises Ethernet et bornes WiFi), lustrerie (tubes fluo)

Le bâtiment et ses installations respectent les exigences du label Minergie.

- Canalisations hors bâtiment, raccordements et introductions au bâtiment modulaire
- Aménagements extérieurs
- Mobilier.

3.2 « Belle Ferme »

Globalement, le projet consiste à créer, dans l'aile Nord du bâtiment n° ECA 1026, 2 salles de classe d'une capacité totale de 42 élèves, 1 réfectoire d'une capacité limitée à 50 places selon les exigences de l'ECA, ainsi qu'1 salle de réunion (*cf. plan de situation en annexe 4*).

Les travaux prévus, illustrés par les plans présentés en *annexe 5*, peuvent être décrits comme suit :

- Travaux préparatoires – clôture du chantier – installation de chantier
- Bâtiment :
 - Rez-de-chaussée : - création d'1 réfectoire de 89 m², incluant vestiaires et cuisine régénérée, ainsi que de 2 locaux sanitaires avec WC filles/garçons (1 WC pour personne à mobilité réduite est également accessible dans l'aile Sud de la « Belle Ferme »)
 - réaménagement du hall d'entrée, du local à vélos et création d'1 local technique
 - 1^{er} étage : - création de 2 salles de classe de 76 m² env. chacune, de 2 locaux sanitaires comportant les WC filles/garçons, d'1 local de nettoyage, ainsi que d'1 espace à disposition de 11 m²
 - pose d'1 marquise sur la façade Sud-Est
 - aménagement d'un couloir d'accès en façade Nord-Ouest
 - 2^{ème} étage : - création d'1 salle de réunion de 89 m², ainsi que d'1 espace attente/vestiaires d'env. 15 m²
 - Toiture : - création d'un éclairage zénithal (2 x 350/170 cm) + exutoire de fumée dans le pan Nord-Ouest
 - pose de 7 panneaux solaires 300/100 cm (surface totale : 14 m²), intégrés dans le pan Sud-Est
- Installations techniques : chauffage, ventilation, sanitaire, électricité
- Travaux de finition divers (peinture, revêtements de sol, etc.)
- Aménagements extérieurs
- Mobilier.

3.3 Terrain de basket

Mis en service en 2004, ce terrain à l'air libre, situé au-dessus de la salle de gymnastique accolée au Sud-Est du collège, nécessite une réfection à brève échéance, du fait de son utilisation intensive et de son exposition permanente aux intempéries.

Les travaux prévus peuvent être décrits comme suit :

- Arrachage du revêtement synthétique existant, y compris évacuation à la décharge (surface 520 m²)
- Mise à niveau de la surface existante
- Fourniture et mise en place d'un nouveau revêtement souple et poreux (épaisseur 50 mm) et d'une couche de finition (épaisseur 10 mm), y compris marquage des jeux au sol.

3.4 Transports scolaires / stationnement des véhicules

Conformément à l'information transmise à l'ensemble des Conseillers communaux lors de la séance du 7 octobre 2013, la Municipalité a lancé une étude complète de réorganisation des transports scolaires sur le territoire communal en relation avec les changements découlant de la LEO.

En outre, divers problèmes de stationnement observés depuis plusieurs mois autour du pôle commercial et de services de La Croix-sur-Lutry, plus spécifiquement aux abords du complexe scolaire, font actuellement l'objet d'une seconde étude initiée par la Municipalité dans le courant du mois d'août 2013.

Ces 2 études permettront, d'une part, de modéliser et de planifier les transports scolaires selon différents scénarios pour la période 2014 à 2018 ainsi que, d'autre part, d'identifier les mesures à mettre en œuvre à différentes échelles en matière de circulation et de stationnement des véhicules (publics et privés).

La coordination des transports et du stationnement avec l'édification des nouvelles infrastructures scolaires prévues par le présent préavis est par conséquent assurée.

4. DEVIS

4.1 Pavillon scolaire provisoire

La formation des prix se décompose en 2 volets distincts :

- Travaux réalisés par le maître de l'ouvrage, non compris dans l'offre de l'entreprise générale adjudicatrice de la construction du pavillon, soit principalement les travaux préparatoires (piste d'accès), les alimentations techniques (électriques et sanitaires), les aménagements extérieurs et le mobilier (§ 4.1.1 ci-dessous).
- Construction du pavillon scolaire modulaire préfabriqué en entreprise générale, objet d'un appel d'offres public, selon la procédure ouverte (§ 4.1.2)

4.1.1 Travaux non compris dans l'offre en entreprise générale

Le devis a été établi par le Service de l'aménagement du territoire et des bâtiments, sur la base d'offres spécifiques demandées auprès d'entreprises qualifiées.

CFC = Code des Frais de Construction

DEVIS DES TRAVAUX		
CFC	Descriptif	Montants TTC
1	Travaux préparatoires – création d'une piste d'accès au chantier	16'000.--
2	Bâtiment	
21	Gros œuvre 1	113'000.--
211	▪ Travaux d'entreprise de maçonnerie (installation de chantier, terrassements et fouilles en rigoles, canalisations, béton armé et carottages de béton)	113'000.--
22	Gros œuvre 2	21'000.--
223	▪ Protection contre la foudre	16'000.--
225	▪ Etanchéité spéciale	5'000.--
23	Installations électriques	43'000.--
239	▪ Raccordement au poste de distribution des S.I. situé dans la « Belle Ferme », raccordement aux divers appareils (PAC, ventilation, etc.), y compris tirage de la fibre optique pour l'informatique depuis le collègue existant	43'000.--
25	Installations sanitaires	25'000.--
259	▪ Raccordement au réseau d'eau des S.I., alimentation des appareils et raccordement des écoulements	25'000.--
4	Aménagements extérieurs	86'000.--
400	▪ Création d'un accès et d'une aire tout-temps	86'000.--

5	Frais secondaires – taxes – etc.		62'000.--
530 à 531	▪ Permis de construire, taxes de raccordements, assurances travaux en cours	62'000.--	
9	Ameublement et décoration		270'000.--
900	▪ Mobilier scolaire comprenant pupitres, chaises, armoires de rangement, étagères, tableaux, beamer, accessoires	270'000.--	
	Divers & imprévus env. 10 %		64'000.--
	Sous-total 1		700'000.--

4.1.2 Construction du pavillon modulaire préfabriqué en entreprise générale

Le prix ci-dessous est basé sur les soumissions rentrées en septembre 2013 (appel d'offres public, en procédure ouverte).

OFFRE FORFAITAIRE		
CFC	Descriptif	Montants TTC
2	Bâtiment	1'700'000.--
	Sous-total 2	1'700'000.--

4.1.3 Coût total

	Montant TTC
Total travaux « Pavillon » (§ 4.1.1 et § 4.1.2)	2'400'000.--

4.2 « Belle Ferme »

DEVIS DES TRAVAUX		
CFC	Descriptif	Montants TTC
1	Travaux préparatoires : diagnostic amiante, démolitions, clôtures, installations provisoires, tri des déchets – bennes de chantier, divers	52'000.--
2	Bâtiment	
21	Gros œuvre 1	532'000.--
211	▪ Travaux d'entreprise de maçonnerie	265'000.--
213	▪ Création d'une marquise en verre	75'000.--
214	▪ Charpente bois	102'000.--
215	▪ Façades à ossature bois – revêtements extérieurs en bois	90'000.--
22	Gros œuvre 2	277'000.--
221	▪ Fenêtres en métal	113'000.--
222	▪ Ferblanterie	15'000.--
223	▪ Protection contre la foudre	12'000.--
224	▪ Couverture	86'000.--
225	▪ Revêtements coupe-feu	7'000.--
226	▪ Echafaudages de façades	15'000.--
227	▪ Peinture extérieure	17'000.--
228	▪ Stores en toile	12'000.--
23	Installations électriques	142'000.--
232	▪ Installations à courant fort (y compris informatique)	110'000.--
233	▪ Lustrerie	20'000.--
235	▪ Détection incendie	12'000.--
24	Chauffage, ventilation	112'000.--
243	▪ Distribution de chaleur (par radiateurs - branchement sur existant)	57'000.--
244	▪ Installation de ventilation (réfectoire – locaux sanitaires – combles)	55'000.--
25	Installations sanitaires	93'000.--
250	▪ Installations sanitaires (conduites EU – eau sanitaire – appareils – accessoires)	43'000.--
258	▪ Agencements de cuisine (meublier inox – Combi-Steamer – lave-vaisselle)	50'000.--

27	Aménagements intérieurs 1		167'000.--
271	▪ Crépis et enduits intérieurs	38'000.--	
273	▪ Menuiserie	65'000.--	
274	▪ Vitrages intérieurs spéciaux (fermeture sur vide des classes depuis les combles)	40'000.--	
275	▪ Systèmes de verrouillage	7'000.--	
276	▪ Installations d'obscurcissement	17'000.--	
28	Aménagements intérieurs 2		105'000.--
281	▪ Revêtements de sol (linoléum, carrelage, bois)	50'000.--	
282	▪ Revêtements de parois en céramique	20'000.--	
285	▪ Peinture intérieure	25'000.--	
287	▪ Nettoyage du bâtiment	10'000.--	
29	Honoraires		165'000.--
	▪ Architecte et ingénieurs spécialisés	165'000.--	
4	Aménagements extérieurs		60'000.--
5	Frais secondaires – taxes – etc.		57'000.--
9	Ameublement et décoration		182'000.--
90	▪ Meubles : mobilier scolaire, équipement de vestiaires, cafétéria, salle de réunion	145'000.--	
92	▪ Textiles : rideaux et accessoires (rideaux d'obscurcissement)	15'000.--	
93	▪ Appareils, machines : beamer et écrans de projection	17'000.--	
94	▪ Petit inventaire : tableaux d'affichage, signalétique, crochets, etc.	5'000.--	
	Divers & imprévus env. 10 % du CFC 2		156'000.--
	Total travaux « Belle Ferme »		2'100'000.--

4.3 Terrain de basket

Le devis a été établi par le Service de l'aménagement du territoire et des bâtiments, sur la base d'offres spécifiques demandées auprès d'entreprises qualifiées.

DEVIS DES TRAVAUX		
Pos.	Descriptif	Montants TTC
	Réfection du terrain de basket	137'000.--
1	▪ Arrachage du revêtement synthétique existant, y compris évacuation à la décharge	20'000.--
2	▪ Mise à niveau de la planie	10'000.--
3	▪ Fourniture et mise en place d'un nouveau revêtement souple et poreux autoportant, y compris couche de finition et marquage des jeux au sol	100'000.--
4	▪ Raccords avec grilles d'écoulements, vitrages éclairage zénithal, etc.	7'000.--
	Divers & imprévus env. 10 %	13'000.--
	Total travaux « Terrain de basket »	150'000.--

4.4 Récapitulatif

	Montants TTC
▪ Pavillon scolaire provisoire (§ 4.1)	2'400'000.--
▪ « Belle Ferme » (§ 4.2)	2'100'000.--
▪ Terrain de basket (§ 4.3)	150'000.--
TOTAL GENERAL	<u>4'650'000.--</u>

Les montants mentionnés aux § 4.1 et 4.3 ci-dessus ne comprennent pas les honoraires de l'architecte, coûts que l'on peut estimer à environ Fr. 310'000.-- sur la base d'un mandat externe, les plans et la surveillance des travaux étant assurés par l'architecte du service des bâtiments.

S'agissant de la « Belle Ferme » (§ 4.2), le devis inclut des honoraires d'architecte pour la phase de surveillance des travaux qui fera l'objet d'un mandat externe.

5. PROGRAMME DES TRAVAUX

Selon les dernières projections, le programme des travaux se présente de la manière suivante :

5.1 Pavillon scolaire provisoire

du 1 ^{er} au 30 juin 2013	mise à l'enquête publique
juillet à septembre 2013	procédure d'appel d'offres ouverte + soumissions ordinaires (sur invitation ou de gré à gré)
décembre 2013 à avril 2014	exécution des travaux

5.2 « Belle Ferme »

du 17 août au 15 septembre 2013	mise à l'enquête publique
octobre à novembre 2013	plans d'exécution
décembre 2013 à janvier 2014	établissement des soumissions
février à mars 2014	envoi des soumissions, adjudications
mars à novembre 2014	exécution des travaux

5.3 Terrain de basket

vacances scolaires d'été 2014	exécution des travaux
-------------------------------	-----------------------

6. FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIERES

Comme le prévoit l'inventaire des dépenses et recettes d'investissement présenté au budget 2014, l'entier de ce crédit d'investissement, soit Fr. 4'650'000.-, sera financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti par le fonds de réserve pour investissements futurs (9282.900) dont le montant à disposition à fin 2013 est évalué à Fr. 34.2 millions en fonction des futurs prélèvements et attributions 2013.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celles des exercices suivants.

7. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal n° 1196/2013
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'examen du présent préavis

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux suivants, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis, à savoir :
 - la construction d'un pavillon scolaire provisoire abritant huit classes sur le site du collège de la Croix-sur-Lutry
 - la création de deux classes d'école, d'un réfectoire et d'une salle de réunion dans la partie rurale de la « Belle Ferme »
 - la réfection du terrain de basket extérieur, situé au-dessus de la salle de gymnastique attenante au collège ;
2. d'accorder le crédit nécessaire à ces travaux, soit la somme de **Fr. 4'650'000.--** ;
3. d'admettre le mode de financement proposé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE LUTRY
LE SYNDIC LE SECRETAIRE

J.-A. CONNE

D. GALLEY

Adopté en séance de Municipalité le 28 octobre 2013

Conseiller municipal délégué : M. Pierre-Alexandre Schlaeppli

Annexes : - tableau de synthèse « Occupation des locaux scolaires pour les degrés 7-11 » (annexe 1)
 - plan de situation du projet « Pavillon provisoire » (annexe 2)
 - plans d'architecte illustrant le projet « Pavillon provisoire » (annexes 3a à 3d)
 - plan de situation du projet « Belle Ferme » (annexe 4)
 - plans d'architecte illustrant le projet « Belle Ferme » (annexes 5a à 5f)

OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR LES DEGRES 7-11

(source: Direction de l'Etablissement primaire et secondaire de Lutry, 23 mai 2013)

2013-2014

	Classe	Dégagement	Spécial	Admin.	Parascolaire	Σ	
La Croix	Collège	8	0	6	0	2	16
	Pavillon	0	0	0	0	0	0
	Belle Ferme	0	1	0	1	0	2
Σ	8	1	6	1	2	18	
Les Pâles	Pâles 1	0	1	7	0	0	8
	Pâles 2	6	1	3	0	0	10
	Salle gym	0	0	1	0	0	1
	Administration	0	0	0	2	0	2
	Σ	6	2	11	2	0	21
Total	14	3	17	3	2	39	

2014-2015


	Classe	Dégagement	Spécial	Admin.	Parascolaire	Σ	
La Croix	Collège	8	0	6	0	2	16
	Pavillon	6	2	0	0	0	8
	Belle Ferme	0	1	0	1	0	2
Σ	14	3	6	1	2	26	
Les Pâles	Pâles 1	2	0	3	3	0	8
	Pâles 2	0	0	0	0	0	0
	Salle gym	0	0	0	0	0	0
	Administration	0	0	0	0	0	0
	Σ	2	0	3	3	0	8
Total	16	3	9	4	2	34	

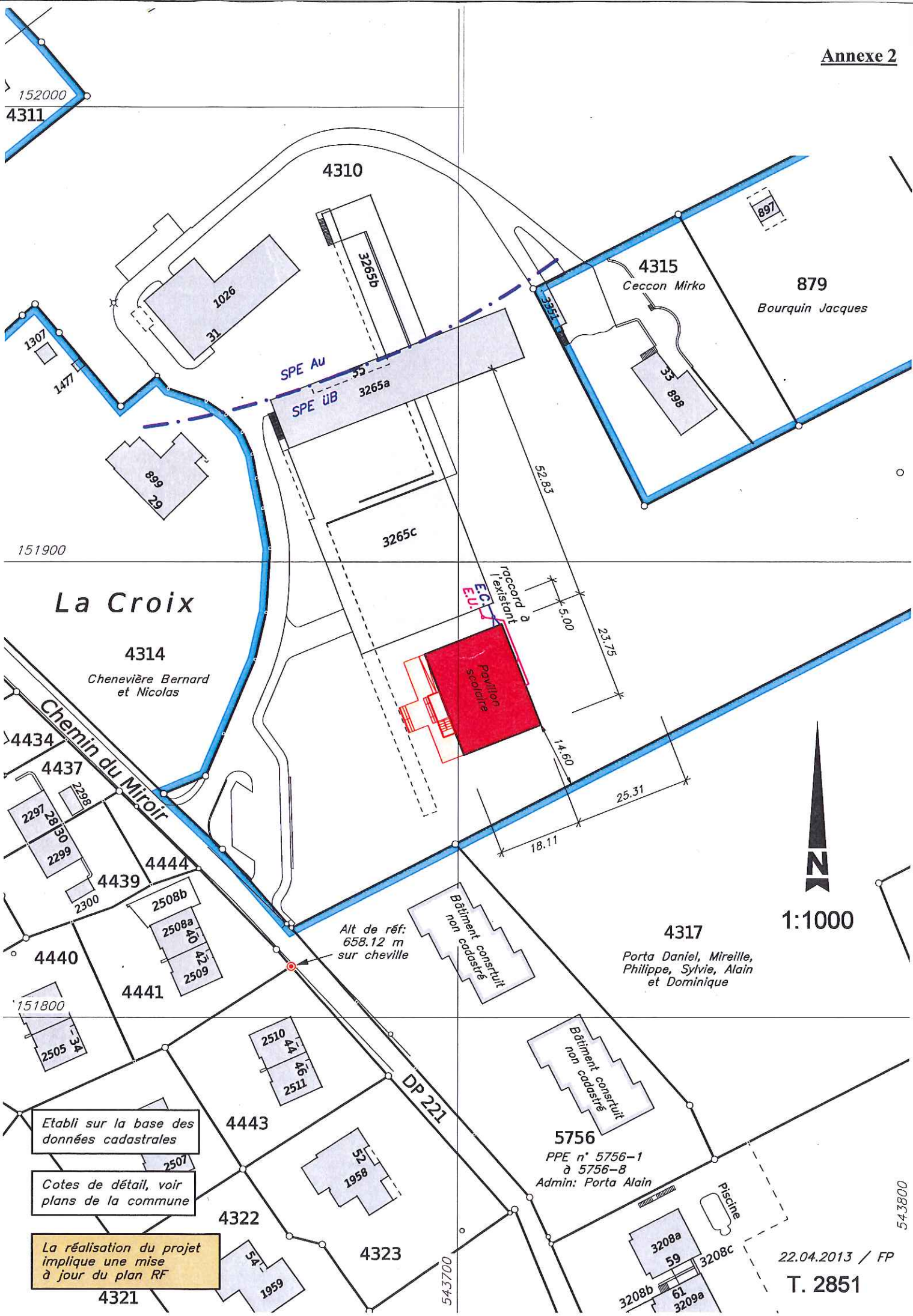
2015-2016

	Classe	Dégagement	Spécial	Admin.	Parascolaire	Σ	
La Croix	Collège	6	2	6	0	2	16
	Pavillon	6	2	0	0	0	8
	Belle Ferme	2	2	0	1	1	6
Σ	14	6	6	1	3	30	
Les Pâles	Pâles 1	0	0	0	0	0	0
	Pâles 2	6	1	3	0	0	10
	Salle gym	0	0	1	0	0	1
	Administration	0	0	0	2	0	2
	Σ	6	1	4	2	0	13
Total	20	7	10	3	3	43	

2016-2017

	Classe	Dégagement	Spécial	Admin.	Parascolaire	Σ	
La Croix	Collège	6	2	6	0	2	16
	Pavillon	4	4	0	0	0	8
	Belle Ferme	2	2	0	1	1	6
Σ	12	8	6	1	3	30	
Les Pâles	Pâles 1	2	0	4	2	0	8
	Pâles 2	6	1	3	0	1	11
	Salle gym	0	0	1	0	0	1
	Administration	0	0	0	2	0	2
	Σ	8	1	8	4	1	22
Total	20	9	14	5	4	52	

Légende:  locaux indisponibles (travaux)



152000
4311

151900

La Croix

4314
Chenevière Bernard
et Nicolas

Chemin du Miroir

4440

4444
2508b
2508a
40 42
2509

4441

151800
2505
34

2510
47 46
2511

4443

1958

4322

1959

4323

4321

4310

1026
31

3265b

SPE Au
SPE ÜB
3265a

3265c

4315

Ceccon Mirko

879
Bourquin Jacques

33
898

pavillon scolaire
E.C.U.
raccordement existant

Bâtiment construit
non cadastré

4317
Porta Daniel, Mireille,
Philippe, Sylvie, Alain
et Dominique

Bâtiment construit
non cadastré

5756
PPE n° 5756-1
à 5756-8
Admin: Porta Alain

3208a
59
3208b
61
3209a

Piscine

22.04.2013 / FP
T. 2851

1:1000



Etabli sur la base des données cadastrales

Cotes de détail, voir plans de la commune

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

543700

543800

CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SCOLAIRE DE 8 CLASSES SUR DEUX NIVEAUX SUR LE SITE DU COLLEGE DE LA CROIX-SUR-LUTRY

REZ-DE-CHAUSSEE

Echelle : 1/200

Format : A4

Designé le : 15 avril 2013 pl

Commune de Lutry

Direction des travaux

1000 Lutry

Tel : 021 708.21.70

Fax : 021 708.21.70

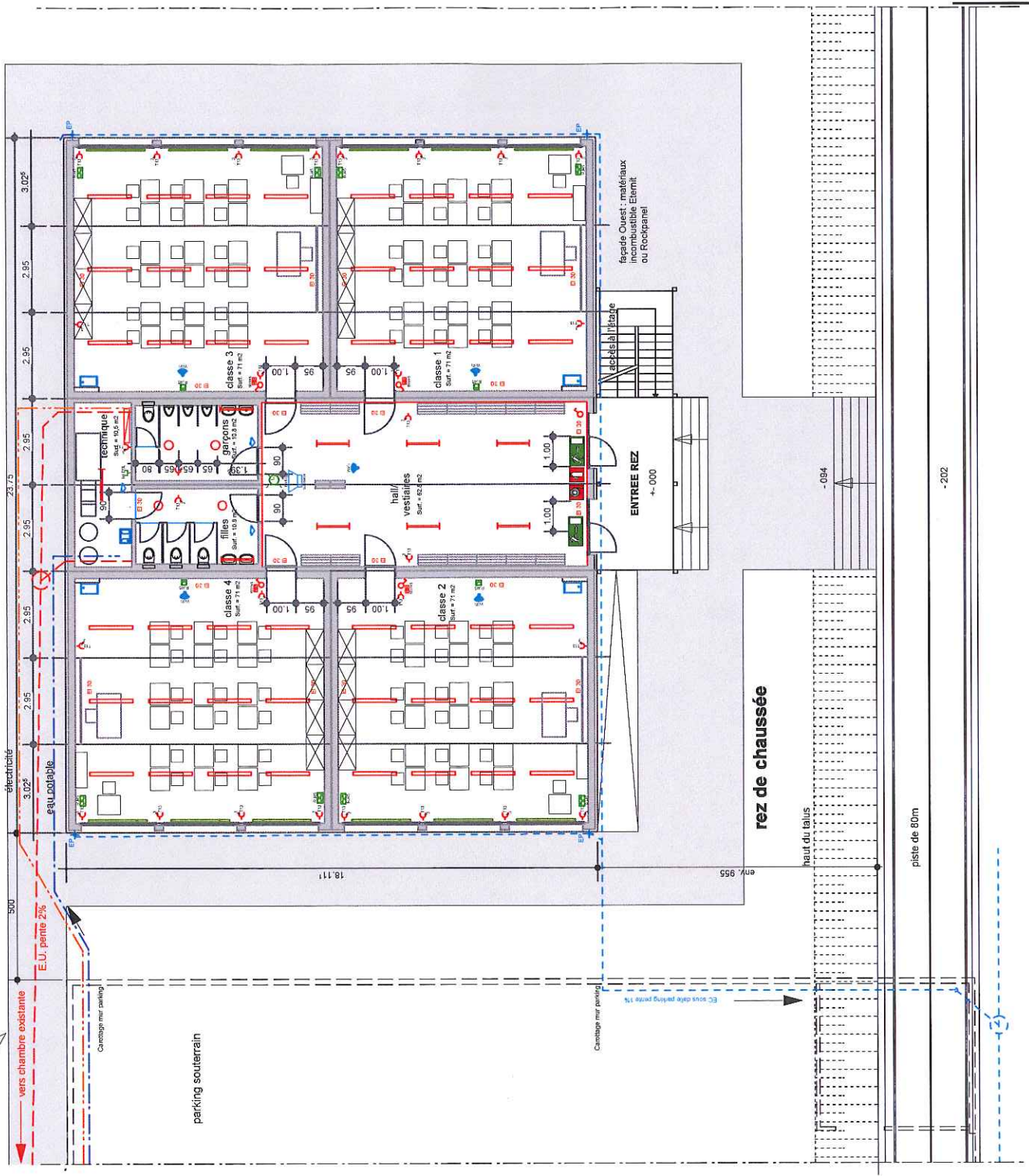
e-mail : info@lutry.ch

Modifications

*Etat des consultations 01/07/2013 pl

PLAN N° 100

DOSSIER : ESC 1446

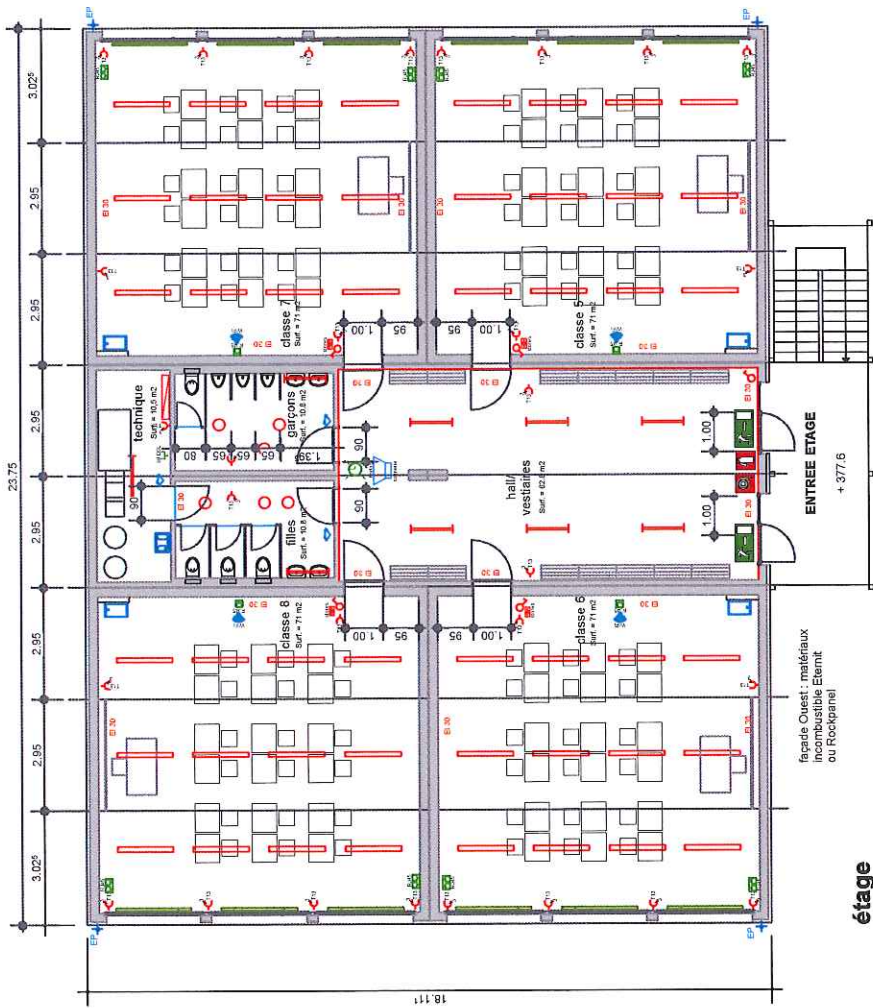


**CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SCOLAIRE DE
8 CLASSES SUR DEUX NIVEAUX
SUR LE SITE DU COLLEGE DE LA
CROIX-SUR-LUTRY**



1er ETAGE

Echelle: 1:300		Format: A4	
Date: le 15 avril 2013		Modifications:	
Emmanuel LUTRY Directeur de l'école La Croix-sur-Lutry Tél. 021 7396 21 70 Fax 021 7396 21 70 e-mail : lutry@lutry.ch lutry@lutry.ch		PLAN N° 101 DOSSIER : ESC 1446	



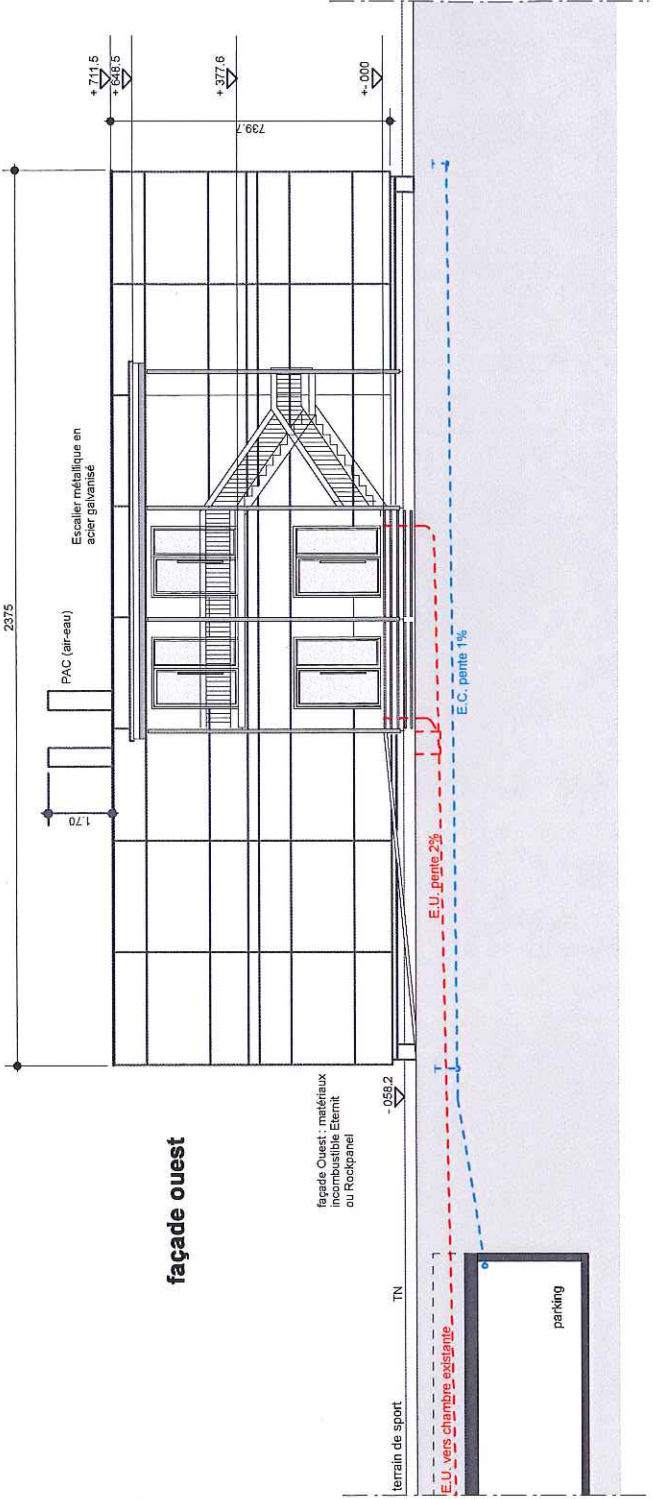
étage

**CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SCOLAIRE DE
8 CLASSES SUR DEUX NIVEAUX
SUR LE SITE DU COLLEGE DE LA
CROIX-SUR-LUTRY**

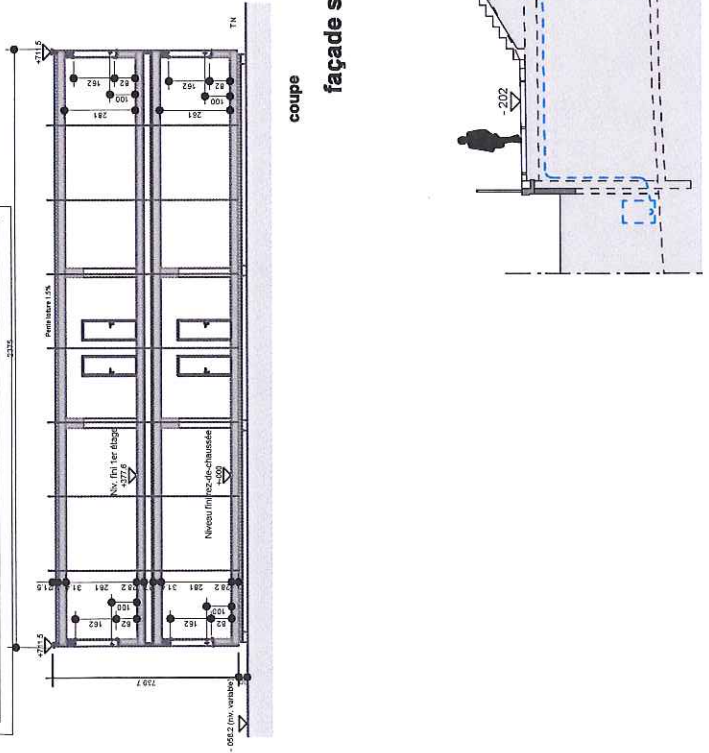
FACADES SUD ET OUEST

Echelle 1 : 200		Format : A4	
Date de r : 15 avril 2015		PLAN N° 102	
Notifications		DOSSIER : ESC 1446	
Maitre d'œuvre Le Collège de La Croix-sur-Lutry 10580 Lutry Tél. 031 796 21 70 e-mail : 796.217@ahb.fr ahb@ahb.fr		Travaux de construction 14.07.2015 10580 Lutry	

façade ouest



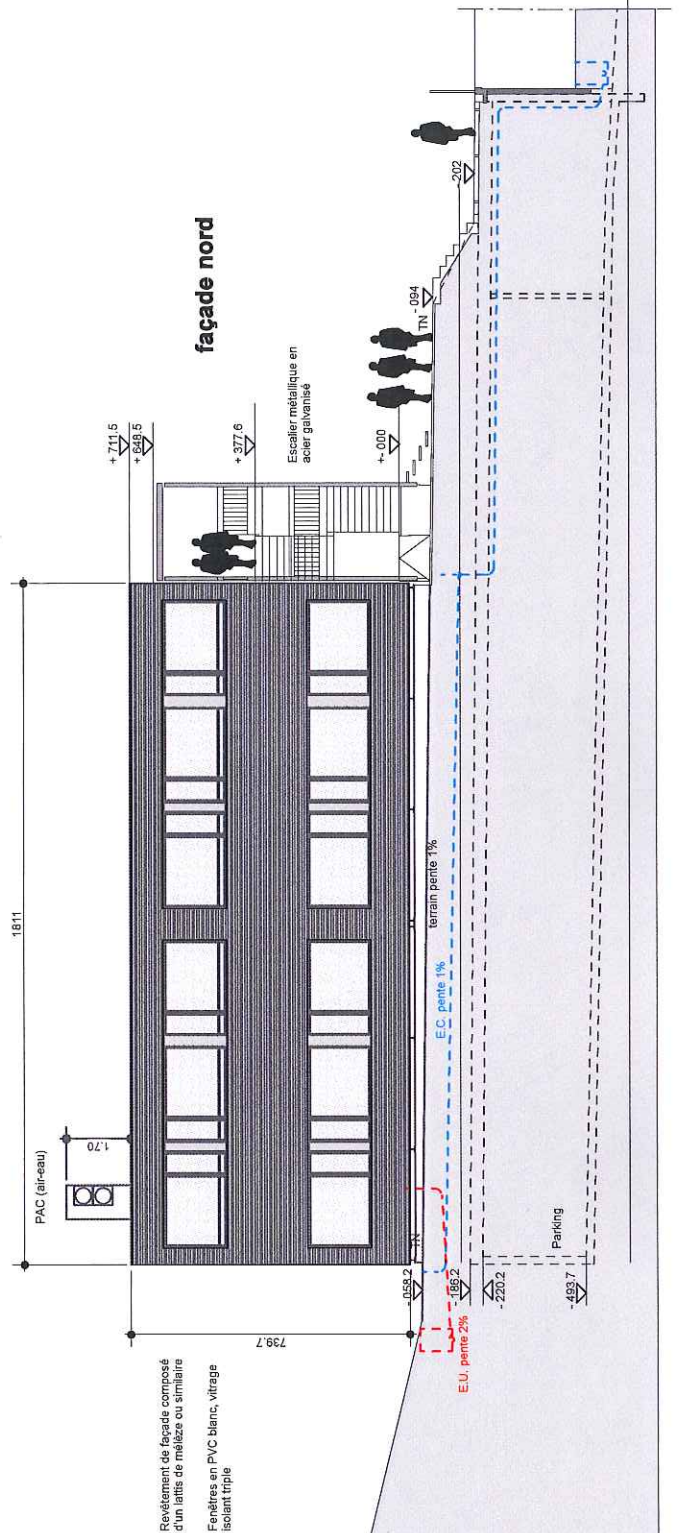
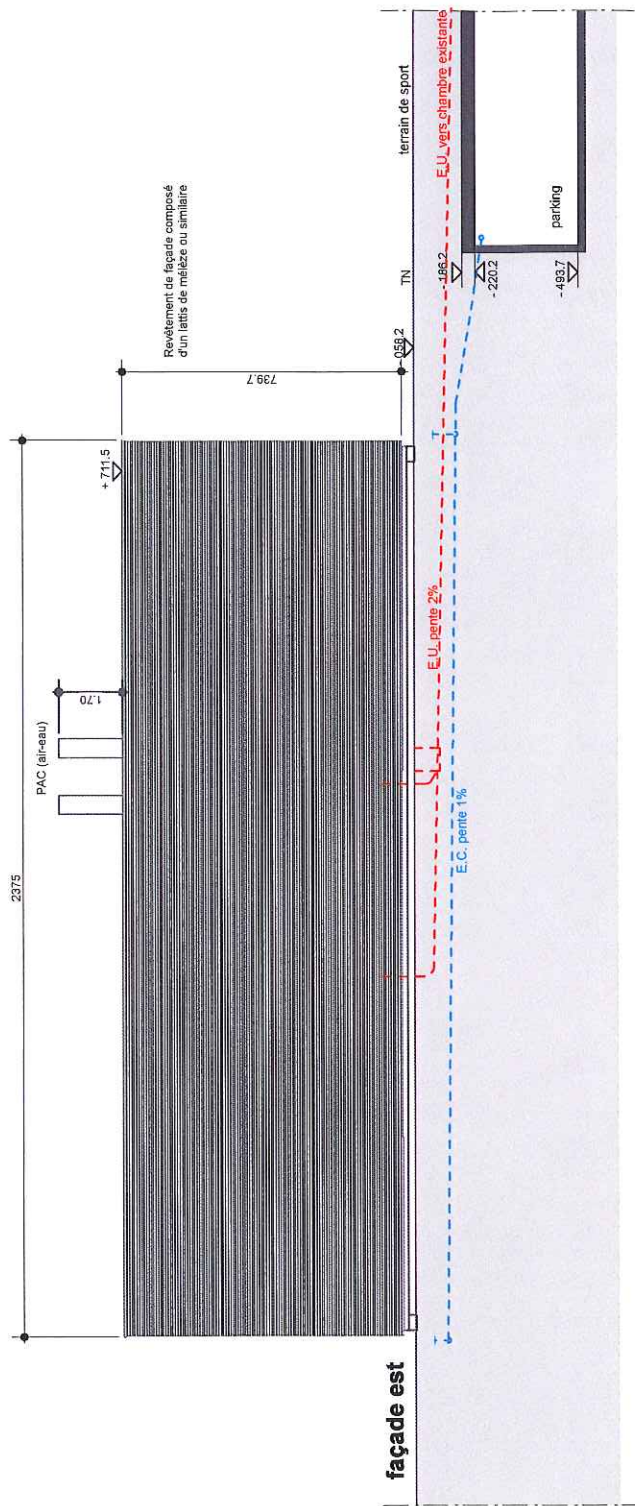
façade sud



CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SCOLAIRE DE 8 CLASSES SUR DEUX NIVEAUX SUR LE SITE DU COLLEGE DE LA CROIX-SUR-LUTRY

FACADES NORD ET EST

Echelle 1 : 200		Format : A4
Dessiné le : 15 avril 2013		Modifications
Commune de Lutry La Chaux-de-Fonds 1095 Lutry		* Travail des examinateurs du 07/2013
Tel. 021 756.21.70 Fax 021 756.21.73 e-mail : ats@lutry.ch		PLAN N° 103 DOSSIER : ESC 1446

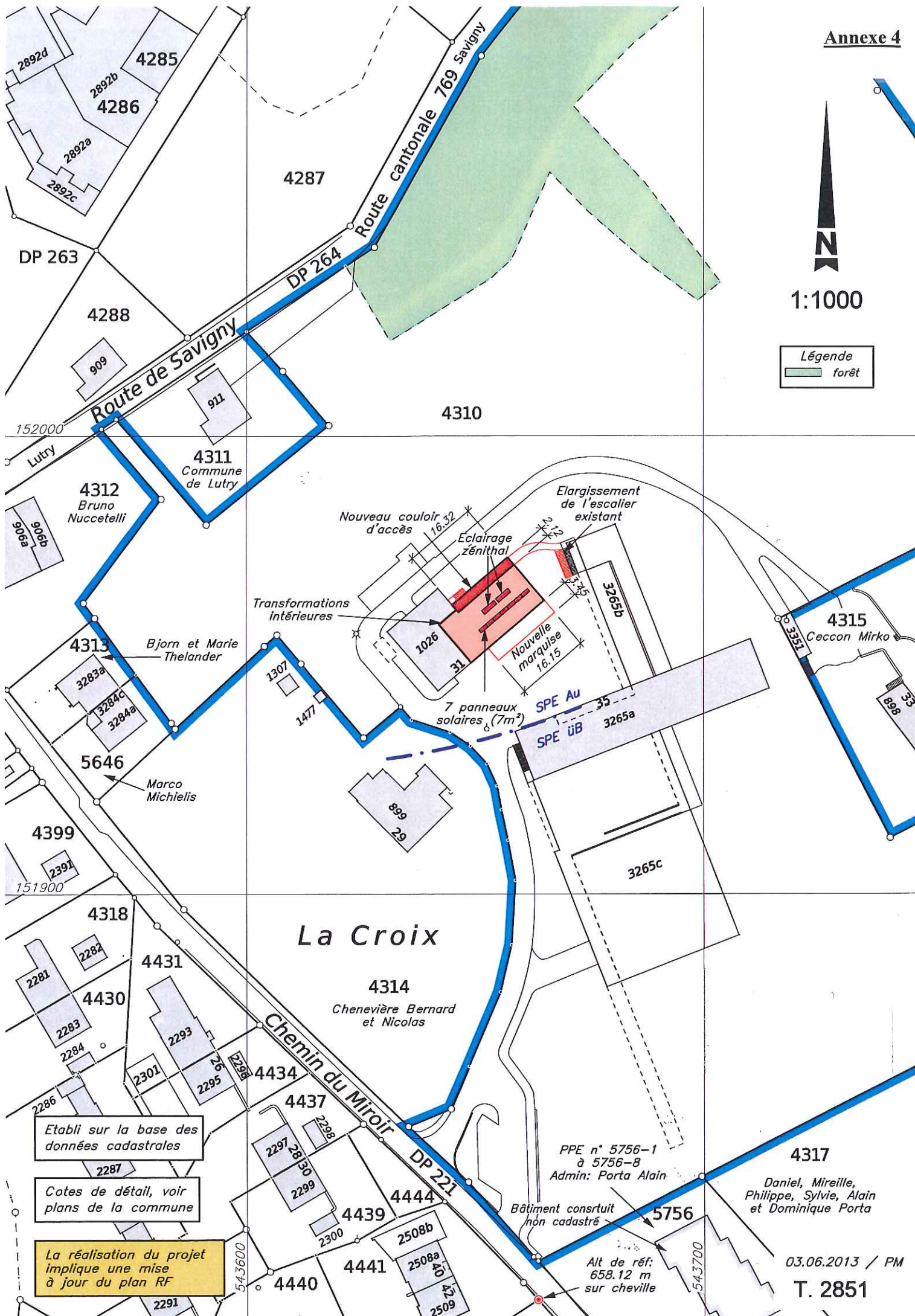




1:1000

Légende

 forêt



Etabli sur la base des données cadastrales

Cotes de détail, voir plans de la commune

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

PPE n° 5756-1 à 5756-8
Admin: Porta Alain

Bâtiment construit non cadastré

Alt de réf: 658.12 m sur cheville

03.06.2013 / PM

T. 2851



**LA BELLE FERME
LA CROIX-SUR-LUTRY**

**AMENAGEMENT DE LA PARTIE RURALE
CREATION DE DEUX CLASSES - D'UN
REFECTORIOIRE & D'UNE SALLE DE REUNION**

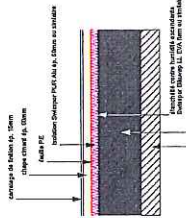
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

Échelle: 1/50 & 1/20	Format: A4 et A0 cm
Dessiné le: 18 août 2013 pl	Modifications
Compagnie de Luty Direction des Travaux Le Château 1050 Lutry Tél: 021 739 21 70 Fax: 021 739 21 70 e-mail: pierre.lachal@luty.ch pl@luty.ch	Contenu de la notice de modification N° de la notice de modification, voir dossier
PLAN N° EX 1447-1	DOSSIER: ESC 1447

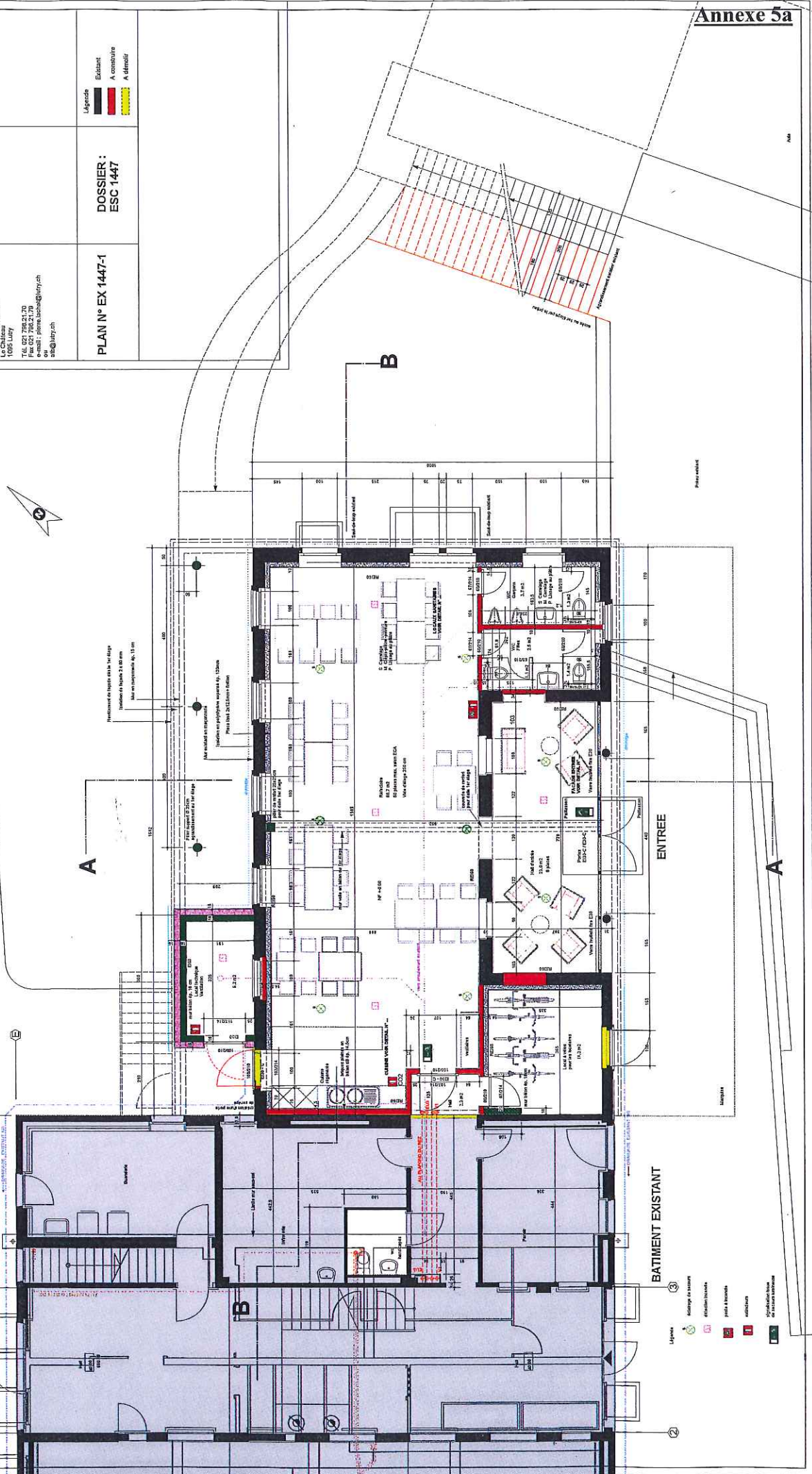
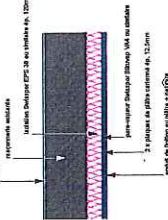
Legend

- Existant
- A. Construite
- A. Démolir

DETAIL SOL DU REZ - ECH. 1/20



DETAIL MUR EXISTANT REZ - ECH. 1/20



- Legend
- Remplacement de mobilier
 - Éléments nouveaux
 - Part à rénover
 - Démolition
 - Structure
 - Structure existante



**LA BELLE FERME
LA CROIX-SUR-LUTRY**

**AMENAGEMENT DE LA PARTIE RURALE
CREATION DE DEUX CLASSES - D'UN
REFECTORIOIRE & D'UNE SALLE DE REUNION**

PLAN DU 1er ETAGE

Echelle 1 : 50 à 1:20

Format: 105 x 60 cm

Dessiné le: 18 août 2013/ajl

Modifications

Dates des modifications

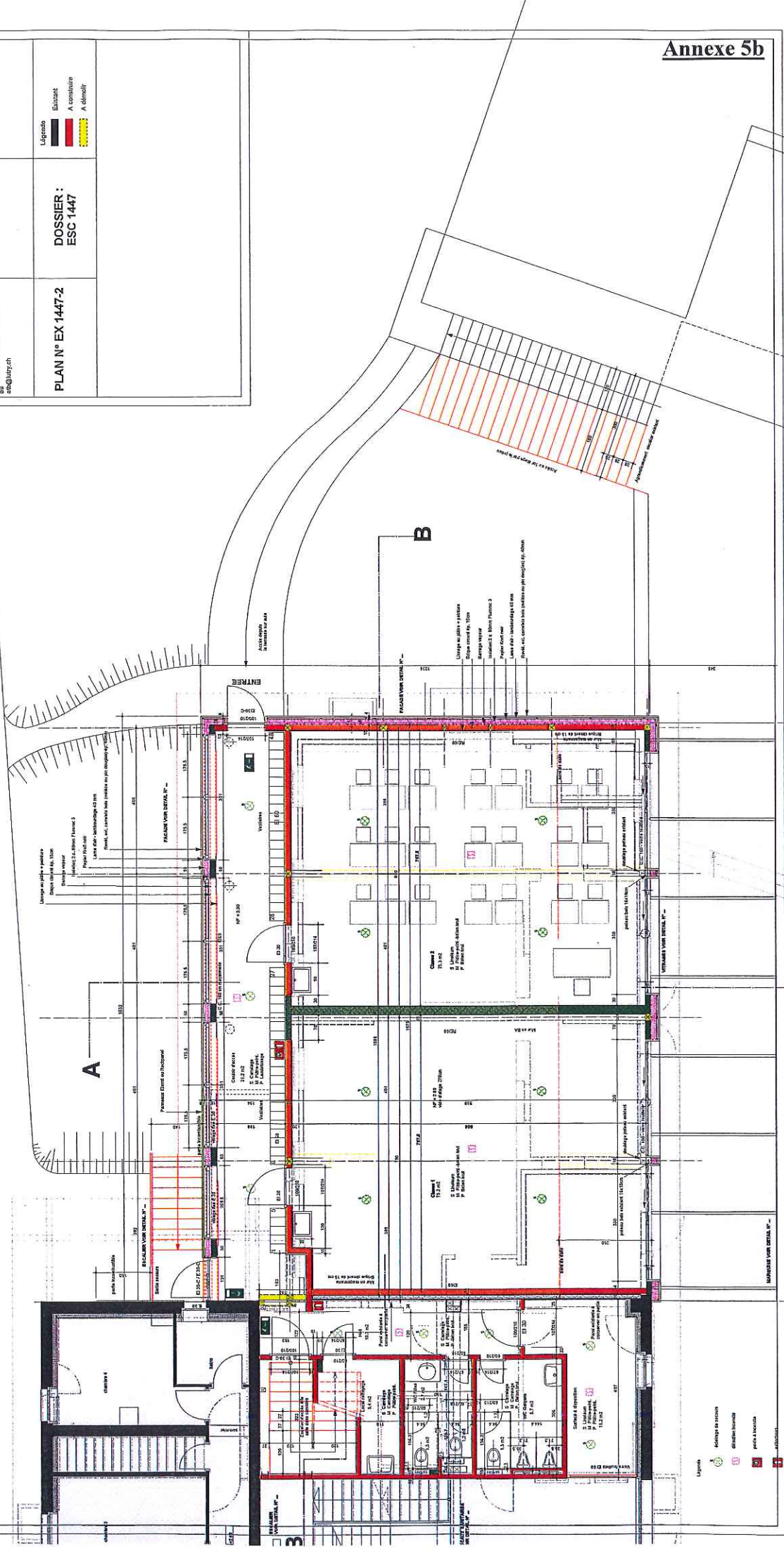
Commune de Lutry
Direction des travaux
1085 Lutry
Tél. 021 708.21.70
Fax 021 708.21.79
e-mail: pierre.bahat@lutry.ch
pba@lutry.ch

18.08.2013
24.08.2013
24.08.2013
04.09.2013 + redaction

PLAN N° EX 1447-2

DOSSIER :
ESC 1447

Légende
Éléments
A construire
A démolir



Légende
Éléments de travaux
à démolir
à construire
à démolir

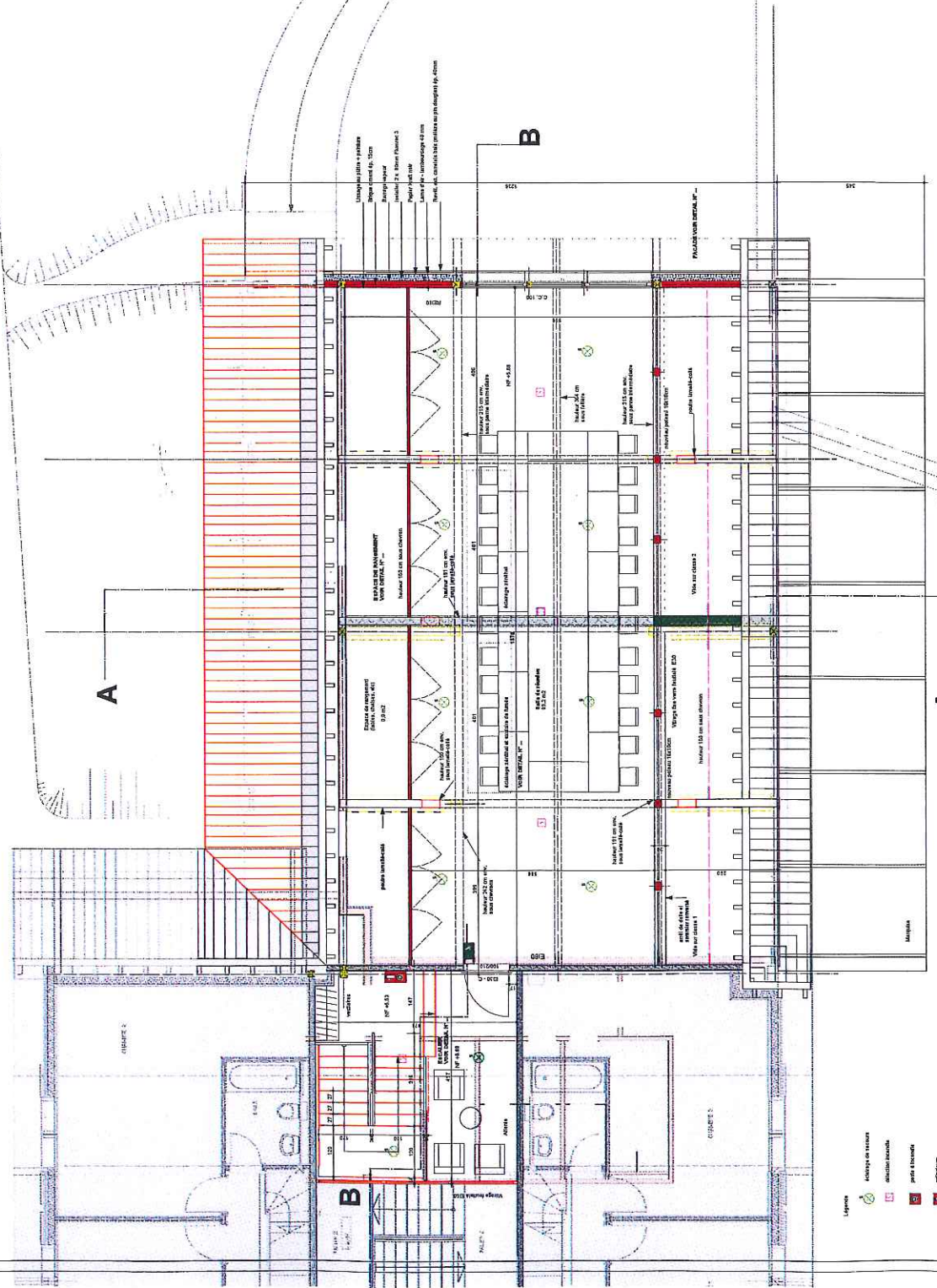


**LA BELLE FERME
LA CROIX-SUR-LUTRY**

**AMENAGEMENT DE LA PARTIE RURALE
CREATION DE DEUX CLASSES - D'UN
REFECTORIOIRE & D'UNE SALLE DE REUNION**

PLAN DU 2ème ETAGE

Etat: 1/50	Format: 84 x 60 cm
Dessiné le: 23 août 2013	Dates des modifications
Commune de Lutry Direction des Travaux 1005 LUTRY	Modifications 13.08.2014 01.02.2014 et 02.2014
Tel: 021 796 21 70 Fax: 021 796 21 79 e-mail: pierre.bosha@lutry.ch sb@lutry.ch	Legende Bldant A continue A démolir
PLAN N° EX 1447-3	DOSSIER : ESC 1447



- Legende
- structure existante
 - structure nouvelle
 - à démolir
 - mur
 - porte
 - fenêtre
 - signalisation sonore de secours lumineuse



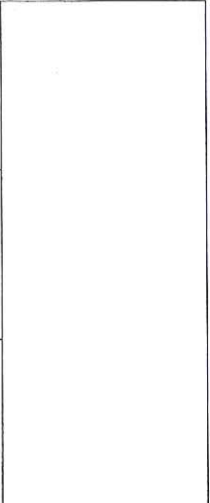
LA BELLE FERME
LA CROIX-SUR-LUTRY

AMENAGEMENT DE LA PARTIE RURALE
CREATION DE DEUX CLASSES - D'UN
REFECTOIRE & D'UNE SALLE DE REUNION

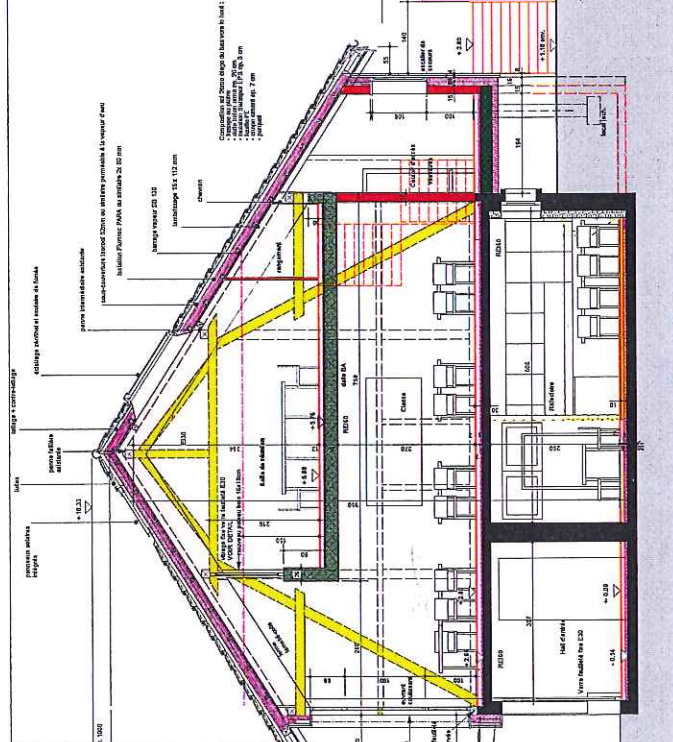
COUPE A - A

Echelle: 1:50 1:20	Format: 84 x 60 cm
Dessiné le: 4 décembre 2012 (p)	Date des modifications
Commune de Lutry Le Château 1695 Lutry Tel: 021 795 21 70 Fax: 021 795 21 75 Email: info@luty.ch at@luty.ch	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'exécution Dimension et volume des travaux 16.10.2013 - 16.02.2014

PLAN N° EX 1447-4	DOSSIER: ESC 1447	<p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Existant A construire A démolir
-------------------	----------------------	--

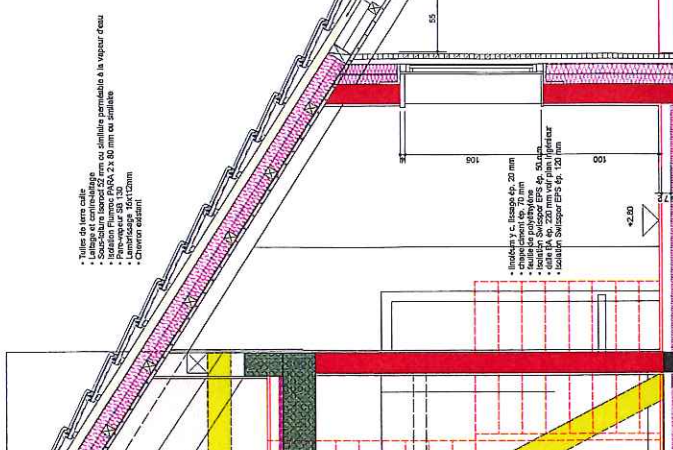


COUPE A-A



Compartiments au feu et au bruit de la toiture de la salle :

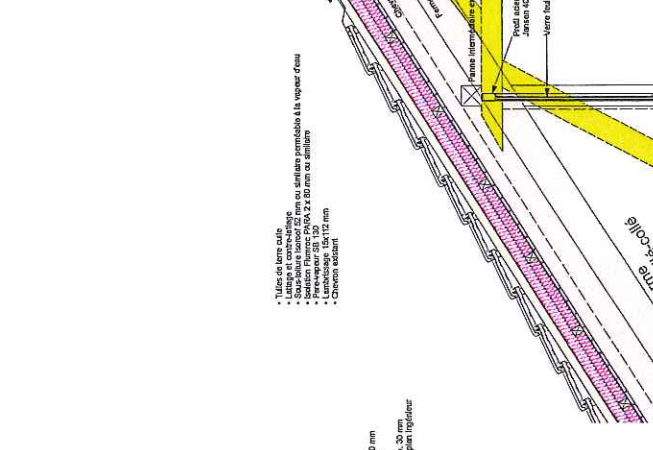
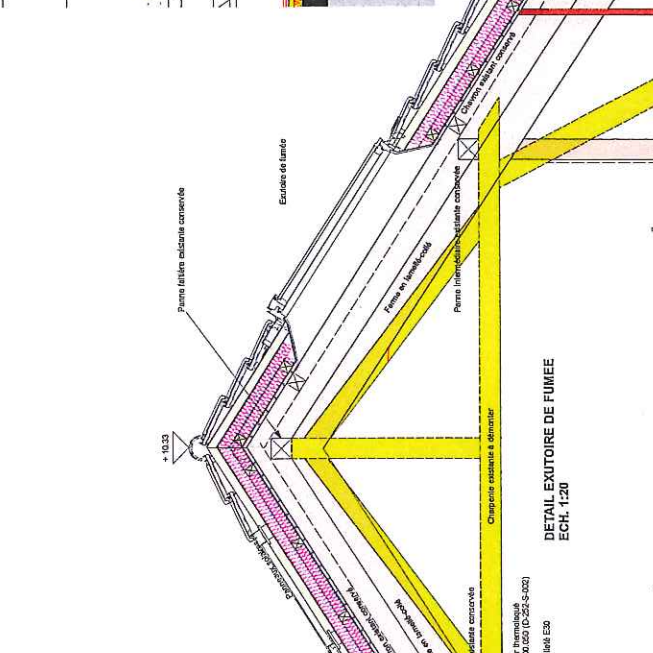
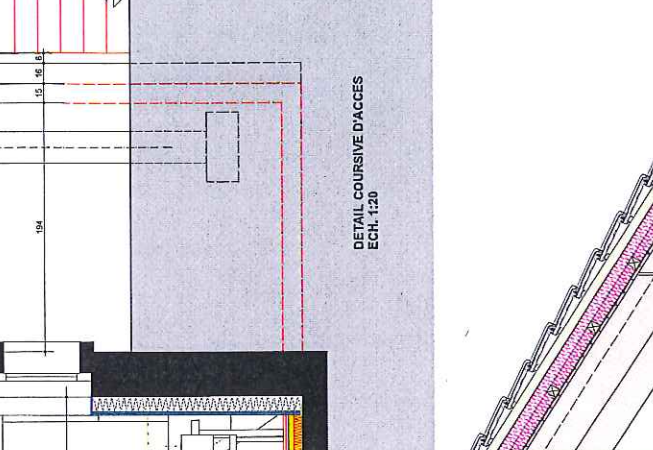
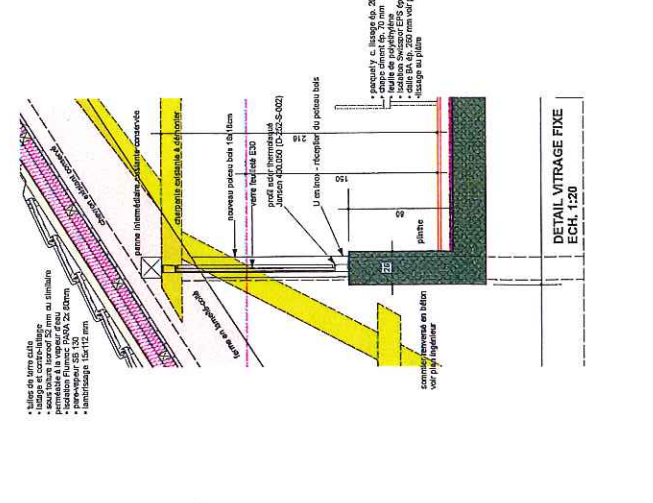
- 1. Plaque de laine minérale 100 mm
- 2. Linteillage 15x112 mm
- 3. Membrane étanche 1,5 mm
- 4. Charpente existante



Compartiments au feu et au bruit de la toiture de la salle :

- 1. Plaque de laine minérale 100 mm
- 2. Linteillage 15x112 mm
- 3. Membrane étanche 1,5 mm
- 4. Charpente existante

Annexe 5d



Compartiments au feu et au bruit de la toiture de la salle :

- 1. Plaque de laine minérale 100 mm
- 2. Linteillage 15x112 mm
- 3. Membrane étanche 1,5 mm
- 4. Charpente existante

**LA BELLE FERME
LA CROIX-SUR-LUTRY**
**AMENAGEMENT DE LA PARTIE RURALE
CREATION DE DEUX CLASSES - D'UN
REFECTORIOIRE & D'UNE SALLE DE REUNION**

FACADES

Echelle : 1 : 100	Fremont 44 x 46 cm
Devisé le : 28 mai 2013/14	Date des modifications
Modifications	06 mai 2013/14
mise à jour légende	17 juillet 2015/14
protocole d'accord Etat/Commune de Lutry	
10081 Lutry	
Tel 021 786 21 70	
Fax 021 786 21 79	
Mail : pierrebaudet@lutry.ch	
ou	
stab@lutry.ch	

PLAN N° 101

DOSSIER: ESC 1447

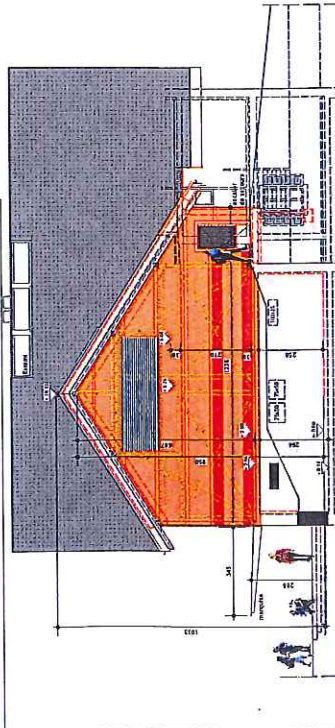
	Existant
	A construire
	A démolir

Le propriétaire :
Commune de Lutry
Au nom de la Municipalité

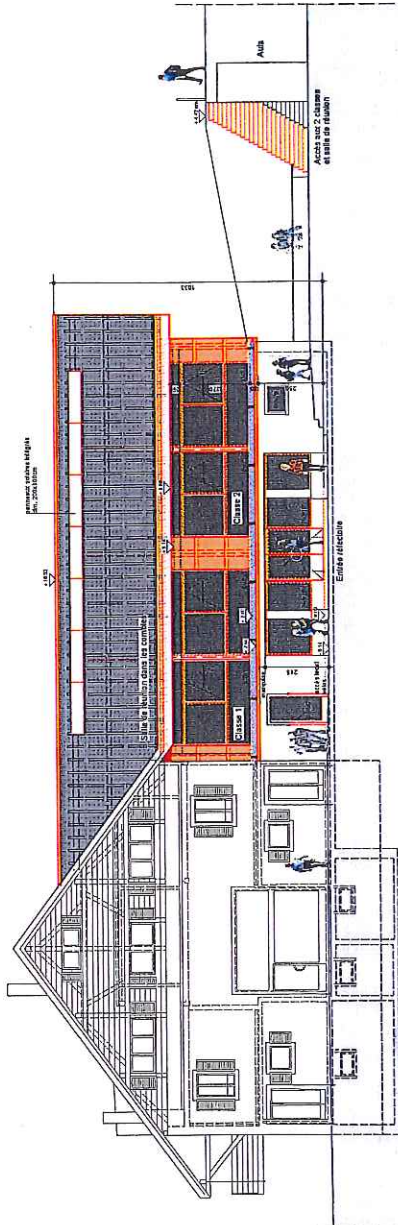


Le maître d'œuvre :
Pierre Baudet - arch. REG
N° CSMOC 1955

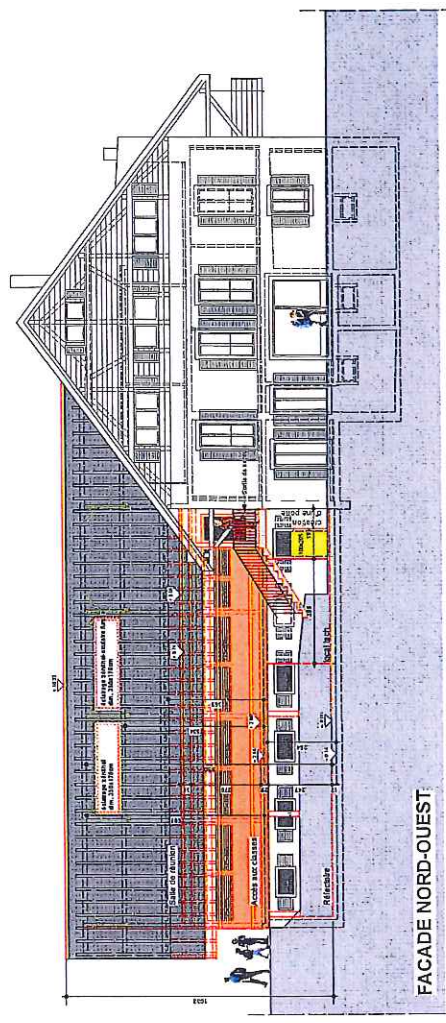
La Vice-présidente
Christine Glausser



FACADE NORD-EST



FACADE SUD-EST



FACADE NORD-OUEST